Département
HAUTE MARNE

Arrondissement
CHAUMONT

11/2018

COMMUNE

de

HUMBERVILLE

EXTRAIT du PROCES VERBAL des DELIBERATIONS

du **25/06/2018**

/

OBJET : **APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EN PREALABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE**

L'an deux mil dix huit le 25 JUIN à,20 H 30 le conseil municipal d'Humberville convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Campion Dominique Maire
Etaient présents : Mrs Mmes : CAMPION Dominique – CASCARRA Christophe – CAMPION Colette

Abs excusés :
Abs : *BRALET Marcel*
Le scrutin a eu lieu, Mme CAMPION Colette été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

Vu l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
Vu les articles R 123-1 et suivants du Code de l'Environnement ;
Vu la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 au terme de laquelle les communes ont l'obligation de déterminer les zones d'assainissement sur leur territoire ;
Vu les propositions de zonage d'assainissement présentées dans le dossier d'enquête publique ;
Considérant que le projet de zonage d'assainissement tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :
Décide d'approuver le projet de zonage d'assainissement let qu'il est annexé à la présente.
Dit que le projet de zonage d'assainissement tel qu'approuvé fera l'objet, conformément à l'article L2224-10 du code général des Collectivités Territoriales, d'une enquête publique sur la commune de HUMBERVILLE ;
Donne pouvoir au maire d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à ladite enquête publique.
Prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais relatifs à ladite enquête publique.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le maire,

MAIRIE D'HUMBERVILLE Haute-Marne

Certifié conforme et exécutoire
Après envoi en Préfecture le 26/06/2018
Nombre de Membres présents : 3 Votants : 3 pour : 3
Affiché à la porte de la Mairie le 25/06/2018
Convocation légale le 19/06/2018

Reçu à la Préfecture de la Haute-Marne
Le 29 JUIN 2018